



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 22 Pouvoirs : 5 Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 15 janvier 2025</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, BARREAULT Mireille, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER VERDUZIER Kevin représenté par B CROC ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS ROYER Freddy représenté par C PIAULET</p> <p>ABSENT : /</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
---	---

DELIBÉRATION N°07

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 18 DECEMBRE 2024

Les membres du conseil municipal sont informés que le 18 décembre 2024, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder :

- à une réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de la Roche-Posay dans le cadre du solde de l'emprunt concernant la ZAE des Chaumettes ;
- au solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtelleraut ;
- au rappel sur les modalités de vote des rapports de la CLECT ;
- à l'évolution prévisionnelle de l'attribution de compensation pour 2025.

Pour Naintré, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation en 2025 est de **916 907,70€**.

Il a été déduit 2 226,30€ qui correspondent au paiement par Grand Châtelleraut du solde des factures relatives à la révision du PLU au regard du transfert de compétence.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 décembre 2024 tel que joint à la présente.

VU l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,
Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de Grand Châtellerault de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 18 décembre 2024 tel que joint.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 27 JAN. 2025

